

ROYAUME DU MAROC

OFFICE NATIONAL DE L'EAU POTABLE



ONEP

**AEP de la zone du Maroc Central et des installations de l'OCP à partir du barrage Aït Massaoud - Lot n° 1 : Station de traitement.**

**APPEL D'OFFRES SUR PERFORMANCES INTERNATIONAL N°103/DAM/ET/2009**

**(SEANCE PUBLIQUE)**

La Direction Approvisionnements et Marchés de l'ONEP, lance le présent Appel d'offres sur performances international qui concerne l'alimentation en eau potable de la zone du Maroc Central et des installations de l'OCP à partir du barrage Aït Massaoud - Lot n° 1 : Station de traitement.

Conditions requises pour la participation à l'appel d'offres sur performances : Prière de se référer au règlement des achats de l'ONEP (en particulier art. 41, 42 et 44) et au règlement de consultation du présent Appel d'offres sur performances - dispositions générales et dispositions particulières (art. 4 et 19.) consultables sur le site internet de l'ONEP à l'adresse : [www.onep.ma](http://www.onep.ma).

Le délai d'exécution des prestations de la présente consultation est de Vingt Et Un (21) mois

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à Un Million Cinq Cents Mille Dirhams (1500 000,00 DH) ou Cent Trente Et Un Mille Huit Cents Euros (131 800,00 €)

Le dossier de consultation est à retirer à l'adresse suivante : Bureau des Marchés de la Direction Approvisionnements et Marchés de l'ONEP, sise à 6 Bis , Rue Patrice Lumumba , Rabat (Maroc)

contre paiement d'un montant non remboursable de Deux Mille Cinq Cents Dirhams (2 500,00 DH) ou Deux Cent Vingt Euros ( 220,00 €) et présentation du reçu de paiement mentionnant la référence de l'appel d'offres.

Le paiement devra être fait par versement ou virement à l'un des deux comptes suivants :

- Pour les paiements à partir du Maroc : C.N.C.A. Agence Grands comptes – Rue Abou Inane – Rabat - Compte N° : 225810019506970651010831
- Pour les paiements de l'étranger : Banque S.G.M.B. Succursale Souissi, Rabat- Compte N°: 022810000150000602799023 (SWIFT : SGMBMAMC).

En cas d'envoi du dossier de consultation par courrier à un candidat, sur sa demande et après avoir reçu le justificatif du paiement du dossier, l'ONEP n'est pas responsable d'un quelconque problème lié à la réception du dossier par le destinataire.